

Communauté de Communes du Comté de Grimont Poligny

COMPTE RENDU

Réunion du Conseil Communautaire le 06 octobre 2016
à présenter pour validation en séance du 18 novembre 2016

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Comté de Grimont Poligny s'est réuni le jeudi 6 octobre 2016 à 20h30 en salle de convivialité de Darbonnay sous la présidence de Monsieur Jean-François GAILLARD.

Étaient présents : Jean-François GAILLARD (Président), Alain CHOULOT, Dominique BONNET, Colette GIRARD, Yves DECOTE, Véronique LAMBERT (arrivée à 21h40 lors de la DM1), Jacky REVERCHON, Jean-Marie BAILLY (Vice-Présidents), André VIONNET, Hubert DELACROIX, Antoine MARCELIN, René GUINERET, Roland BERTHELIER, Florent GAILLARD, Jean-Louis DUFOUR, Monique BALLERY, Angélique NOROY, Eric TOURNEUR, Roger CHAUVIN, Bruno ROBERT, Michel FEVRE, Raphaël GAGNEUR, Nelly BUYS, Marie-Ange CAPRON, Jean-Luc LETONDOR, Anne CHARLET, Hubert MOTTET, Christelle MORBOIS, Jean-Jacques DE VETTOR, André JOURD'HUI, Danièle CARDON, Paul AUBERT, Marie-Line LANG, Christine GRILLOT, Armande REYNAUD, Hervé CORON, Sébastien JACQUES, Jacques GUILLOT, Roland CHAILLON, Dominique MICHELET, Jean-Christophe OUDET, Laurent MENETRIER.

Ont donné pouvoir : Catherine CATHENOZ donne pouvoir à Jean-François GAILLARD.

Assistaient à titre consultatif : Bernadette ETIEVANT, Daniel DURET, Bénédicte LAMY, Pascal BONVALOT, Eric PICHEGRU, Daniel BARBE, Josiane SCARABOTTO, Dominique BOICHUT, Monsieur Cédric ACCARY, Comptable Public de la CCCGP.

Étaient Excusés : Colette BEAUD, Denis BRENIAUX, Frédéric LAMBERT, Charles VALLET, Marie-Christine CHANOIS, Dominique PELLIN, Marie-Madeleine SOUDAGNE, Michel BONTEMPS, Cédric ACCARY (Trésorier).

Secrétaire de séance : Madame Nelly BUYS.

★ ★ ★ ★

Monsieur Roger CHAUVIN, Maire de Darbonnay, souhaite la bienvenue aux membres du Conseil Communautaire. Il souhaite qu'une action soit menée afin de contester une fusion qui n'est pas souhaitée par les Maires de Grimont.

1. Rendu compte par le Président de l'exercice des délégations accordées par le Conseil Communautaire.

Rendu compte des décisions prises par le Bureau : NEANT

Rendu compte des décisions prises par le Président :

- **Amélioration du système de sécurité du serveur informatique** – achat d'un additif APT Blocker pour le Watchguard : 399,60 € TTC à Nex-Informatique (pour 2 ans)
- **Ecole de Musique** : commande d'un système d'éclairage en plafond plus performant que l'existant dans la salle de solfège/formation musicale à la société SMI pour la somme de 1 079,66€ TTC
- **Grimont Sud** - signalisation horizontale et verticale, achat et pose d'un portique pour limitation de hauteur : 6 080,75 € HT à Montholier TP
- **Équipement électroménager ALSH et RAM** : 3 765,97 € TTC chez Extra
- **Équipement restaurants scolaires ALSH** : 15 499,99 € TTC chez Thirode
- **2 containers d'occasion en remplacement des garages piscine détruits pour construction OPHLM** : 6 120 € TTC chez SCHS
- **Réfection de l'étanchéité de la toiture terrasse du bâtiment de l'Espace Communautaire** : 4069,97 € TTC à Ludovic VIARD
- **Dégazage et neutralisation ancienne cuve fioul piscine** : 1 644 € TTC à SARP.

Le rendu-compte du Président est adopté à l'unanimité.

2. Adoption du procès-verbal de séance de Conseil du 29 juin 2016.

Une remarque de Roland CHAILLON : dernière page du compte-rendu qui concerne les ouvertures aux scolaires de la piscine. Il trouve que ses propos ont été lénifiés : il souhaite souligner le manque

de créneaux pour le collège public par rapport au collège privé. Plusieurs classes de collège peuvent être accueillies en même temps ; il propose une occupation des 2 bassins en simultané. Le Président indique que l'an prochain, les créneaux scolaires seront réservés en priorité aux primaires (CM1 et CM2) et aux sixièmes.

Le procès-verbal de séance du 29 juin 2016 est adopté à l'unanimité.

3. Commission Aménagement de l'Espace / Vice-Président Délégué : Monsieur Yves DECOTE

3.1. Avis du Conseil Communautaire sur le projet de PLU de la commune de Poligny (notification du 4 août 2016).

Monsieur Dominique BONNET précise que la révision du POS en PLU a été ouverte en 2008 et que l'assistance technique est assurée par Jura Habitat.

Le Conseil Communautaire donne, par 41 voix pour et une contre, un avis favorable sur le projet de PLU de la Commune de Poligny.

3.2. Révision des statuts de la CCCGP pour conformité avec la loi NOTRe.

Monsieur Yves DECOTE précise que deux modifications sont à prendre en compte suite aux remarques préalables transmises par le contrôle de légalité de la Préfecture.

Pour les compétences supplémentaires, paragraphe 4 : Dans le domaine touristique, ajout de infrastructures « publiques et actions touristiques « publiques ».

Pour l'intérêt communautaire au titre des compétences optionnelles : supprimer la phrase « toutes actions nécessaires au bon fonctionnement des accueils de loisirs y compris les travaux dans les équipements scolaires pour les parties utilisées dans le cadre des compétences communautaires. ».

Le Président précise qu'à la lecture de ces statuts, l'important sera de bien définir l'intérêt communautaire en accord avec l'ensemble des élus de la nouvelle Communauté de Communes. Monsieur Roland CHAILLON s'étonne qu'il n'y ait pas de précision concernant le caractère public des équipements culturels et sportifs et des accueils périscolaires. Cette remarque sera prise en compte dans la rédaction définitive des statuts.

Monsieur Jean-Louis DUFOUR s'étonne qu'il soit fait état de « l'enseignement préélémentaire et élémentaire » (point 4 – compétences optionnelles) alors que la Communauté de Communes n'a pas la compétence scolaire. Cet énoncé est repris tel qu'il est écrit dans la loi NOTRe.

Les nouveaux statuts sont adoptés par 41 voix pour et une abstention.

4. Commission Culture et Energie / Vice-Président Délégué : Monsieur Jean-Marie BAILLY.

Au préalable, Monsieur Jean-Marie BAILLY demande si certaines communes souhaitent créer des Cabanes à Livre, lieux d'échange de livres entre les citoyens. Le fond pourrait être alimenté au départ par les livres désherbés de la bibliothèque. Les Maires intéressés prendront contact avec lui.

4.1. Service bibliothèque : Modification du tableau des effectifs – Additif à la régie de recette - Fixation de prix de vente d'ouvrages suite à désherbage de collections.

Monsieur Roland CHAILLON demande si les 2 mi-temps ne vont pas poser un problème de recrutement vu le peu d'heures à fournir et le niveau de rémunération correspondant. Ces personnes ne seront-elles également pas tentées de chercher du travail en plus ailleurs, ce qui limite leur disponibilité en cas de maladie de l'un ou l'autre des agents.

Le Président indique qu'en cas de manque de candidatures, la question du temps de travail sera revue.

Le Conseil Communautaire valide les propositions concernant le service bibliothèque par 40 voix pour et 2 abstentions : modification du tableau des effectifs, prolongation de la régie, prix des livres et DVD en vente et extension du champ de recettes de la régie.

5. Commission Finances et Affaires Générales – Vice-Président Délégué : Monsieur Alain CHOULOT.

5.1. Attribution de compensation pour transfert de charges « contribution communale au budget du SDIS ».

La proposition de la CLECT ayant été acceptée à l'unanimité, il est proposé d'accepter le transfert de charges tel que présenté.

Le Conseil Communautaire valide le transfert de charges à l'unanimité.

5.2. DM1.

Le Président donne une précision concernant les 3 000 € de réception de fin d'année. Il est, en effet, proposé de faire une fondue pour marquer par un moment de convivialité la fin de la Communauté de Communes du Comté de Grimont Poligny avec les personnels et leurs conjoints, les Conseillers Communautaires et leurs conjoints.

Madame Marie-Ange CAPRON indique qu'à la Commission des Finances, le fond de concours pour Aumont était de 24 000 €. Il lui est répondu qu'il s'agissait d'une erreur d'écriture.

Monsieur Roland CHAILLON demande pourquoi le fonds de concours pour le très haut-débit diminue : réponse : les travaux n'auront pas lieu en 2016, seuls 50 000 € ont été laissés sur ce poste. Le démarrage aura lieu plutôt en 2017 sous maîtrise d'ouvrage départementale. Le diagnostic par commune est en cours au niveau du Conseil Départemental.

Monsieur Dominique BONNET ajoute que le périmètre de la future Communauté de Communes sera intéressant pour ce projet, car certains villages de Salins sont pilotes sur ce programme et équipés de la fibre, ce qui permettra d'avoir un retour sur expérience prochainement.

Monsieur Jean-Louis DUFOUR renouvelle son information confirmant le passage des réseaux pour l'éolien entre Poligny et Chamole.

Le Conseil Communautaire approuve la DM1 à l'unanimité.

5.3. Acquisition de l'ancienne école maternelle.

Cette acquisition se ferait grâce à un emprunt de 220 000 € sur 20 ans au taux de 1,03%.

Monsieur Jacques GUILLOT indique qu'il est difficile de voter pour un achat sans connaître sa destination, dans un contexte où le sort des écoles publiques de Poligny n'est pas entièrement fixé et où le bâtiment de l'actuelle Maison du Comté très proche va se libérer également.

Le Président indique qu'il est plus facile de faire aboutir les projets si la collectivité possède au préalable un bâtiment disponible. Plusieurs projets sont envisageables : centre culturel accessible (école de musique, médiathèque), siège de la future Communauté de Communes... Le potentiel du bâtiment est important et sera exploitable rapidement lorsqu'il sera propriété de la Communauté de Communes.

Monsieur Dominique BONNET précise que le bâtiment fournit une petite recette annuelle de 13 000 € avec les loyers des appartements occupés au deuxième étage.

Monsieur Jean-Louis DUFOUR rappelle que les bâtiments liés aux compétences actuellement transférées ont été mis à disposition gratuitement de la Communauté de Communes et juge cette vente anormale.

Monsieur Dominique BONNET indique que les loyers vont couvrir les échéances de l'emprunt prévu. Cette opération est à réaliser pour l'avenir afin de maintenir au cœur de Poligny un bâtiment destiné aux services publics.

Monsieur Florent GAILLARD demande à qui appartient la Maison du Comté. Il s'agit d'une propriété privée.

Monsieur Jean-Louis DUFOUR demande ce qu'il en est concernant le bilan amiante. Le Président indique que des panneaux en fibrociment sont présents sur la toiture du préfabriqué.

Monsieur Roland CHAILLON propose que le bâtiment soit acheté plus tard par la Communauté de Communes lorsque le besoin s'en fera sentir. Monsieur Dominique BONNET souhaite que le Conseil anticipe la fusion à venir et dispose de propriétés pour pouvoir assurer les besoins de demain avec une grande réactivité.

Monsieur Jacques GUILLOT indique que si la Communauté de Communes achète ce bâtiment pour faire le futur siège de la Communauté de Communes, il faut que cela soit précisé avant le vote. Le problème du parking sera à gérer sur ce lieu.

Le Président ajoute que la compétence scolaire sera certainement transférée prochainement aux Communautés de Communes et que même en cas d'utilisation scolaire, l'achat de ce bâtiment est justifié.

Le Conseil Communautaire approuve l'achat de l'école du Centre à 38 voix pour, 1 contre, 4 abstentions.

5.4. Emprunt pour fouilles archéologiques « Velours 4 ».

Un emprunt est prévu pour financer l'opération de fouilles archéologiques à hauteur de 170 000 € sur 15 ans à 0,81 %.

Le Président rappelle que ce sont 3 ha qui sont neutralisés sur la zone « Velours 4 » entre la voie ferrée et le funéraire.

Monsieur Jacques GUILLOT demande si l'INRAP maintient ses prix : effectivement l'entreprise a confirmé son offre.

Monsieur Dominique MICHELET demande quelle sera la recette escomptée pour la vente des terrains : de l'ordre de 900 000 € en prenant en compte le prix de vente actuel des terrains en ZI.

Monsieur Florent GAILLARD demande s'il n'est pas possible de laisser les 3 ha en l'état et de faire des lotissements économiques autour. La zone est située en plein milieu du terrain disponible, ce qui rend difficile l'évitement du terrain.

Suite à la question de Madame Christelle MORBOIS, il est précisé que le terrain sera remis en état après les fouilles.

Le Conseil Communautaire accepte la signature d'un emprunt pour le financement des fouilles archéologiques par 42 voix pour et 1 abstention.

5.5. Modification de cotisation au PETR.

Le PETR a décidé de réduire la cotisation des 3 Communautés de Communes membres pour leur permettre de financer des formations du personnel et des prestations extérieures pour la préparation de la fusion. La baisse de cotisation pour la CCCGP est de 8 000€.

Monsieur Jean-Louis DUFOUR demande si cela était en surplus au budget du Pays. Une somme avait été prévue au budget du PETR, toutefois il était impossible d'envoyer les techniciens des Communautés de Communes en formation sur ces fonds, réservés au personnel du PETR uniquement. Il est impossible pour une collectivité de financer les formations de personnels extérieurs.

La modification des cotisations au PETR est acceptée à l'unanimité des Conseillers présents.

5.6. Tarifs 2017.

Les tarifs des services restent inchangés pour permettre un lissage avec les tarifs des 2 autres Communautés de Communes sur les années à venir.

Les tarifs 2017 sont approuvés à l'unanimité.

5.7. Demande de subvention travaux dans bâtiments périscolaires.

Le Conseil Communautaire approuve le plan de financement des opérations et les demandes de subventions à l'unanimité. Le programme de travaux dans les parties de bâtiments affectées au péri-scolaire est le suivant : Ecole de Colonne pour 66 628€ TTC, école du Fied pour 71 691€ TTC et école Jacques Brel pour 118 123€ TTC. Une demande de subvention au titre de la DETR et de la CAF est prévue.

Accord à l'unanimité sur ce programme.

Les travaux sur Saint Lothain bénéficieront également d'une participation de la Communauté de Communes, le plan de financement sera présenté au prochain Conseil Communautaire.

5.8. Fonds de concours à la commune d'Aumont.

Le plan prévisionnel est modifié comme suit : dépenses totales estimées à 231 739 € HT, subvention DETR estimée à 67 890 € HT. Le montant du fonds de concours proposé est de 50% de la part d'auto-financement de la commune sur la partie ALSH (clé de répartition des travaux à définir une fois le bilan financier réalisé).

Une demande est également faite par la commune de Grozon et sera étudiée au prochain Conseil Communautaire.

Le Conseil Communautaire valide, à l'unanimité, un fonds de concours de 50 % de l'auto-financement sur la partie de bâtiment affectée au péri-scolaire à la commune d'Aumont.

Sur le fonds de concours, Madame Marie-Ange CAPRON juge que les taux sont différents selon les opérations, par référence au fonds de concours dont a bénéficié la commune de Montholier au titre de sa compétence voirie. Le Président GAILLARD fait observer que le péri-scolaire est une compétence de la Communauté de Communes alors que la compétence voirie est communale. Il est donc normal que la participation financière de la CCCGP soit différenciée.

6. Commission Economie et Tourisme – Vice-Président Délégué : Monsieur Dominique BONNET.

6.1. Transfert voirie du rond-point à l'Etat.

Le Conseil Communautaire valide ce transfert à l'unanimité. La période de garantie décennale étant épuisée, l'Etat effectue le transfert pour régulariser la situation du foncier.

6.2. Attribution de subvention d'équipement au CIGC pour le projet de construction Maison du Comté.

Le Conseil Communautaire donne un accord de principe à l'unanimité pour un futur financement du projet de Maison du Comté qui va s'implanter sur l'ancien stade Bonnotte à Poligny. Le plan de financement est en cours par le CIGC et sera présenté ultérieurement à la collectivité.

Au sujet de la vente des locaux et du foncier de l'actuelle Maison du Comté, Monsieur Jacques GUILLOT demande que le CIGC fasse un prix intéressant à la Communauté de Communes en échange de l'aide apportée pour leur projet de construction. Ce point n'ayant pas été évoqué lors de la réunion de présentation du projet qui s'est tenue le 26 juillet, il pourra faire l'objet de discussion ultérieure mais n'a pas été posé comme condition.

Monsieur Dominique BONNET précise qu'il est important que la filière comté ait un ancrage marqué sur Poligny.

6.3. Validation des tarifs 2017 du camping.

Madame Anne CHARLET, en tant que personne intéressée à la décision, ne prend pas part au vote.

Le Conseil Communautaire valide les tarifs 2017 du camping à l'unanimité des votants (pas d'augmentation).

6.4. Subvention au CIVJ pour implantation de signalétique vigneronne.

Le Conseil Communautaire valide la subvention à l'unanimité.

Questions et informations diverses

- Le Président rappelle qu'une lettre de la Préfecture est arrivée concernant l'accessibilité des bâtiments publics. Une information a été transmise par mail par la Communauté de Communes pour indiquer les éléments à transmettre à la DDT afin de prouver que le bâtiment est accessible.
- Les prochains Conseils Communautaires auront lieu le 18 novembre et le 20 décembre.
- Rappel des 20 ans au Moulin de Brainans le 15 octobre.
- Le Préfet prendra son arrêté de fusion en fin d'année pour y intégrer le nom, le siège, le nombre de Conseillers Communautaires, les compétences. Concernant le nombre de Conseillers Communautaires, deux options sont possibles : la composition de droit commun ou accord local. La proposition est de retenir le droit commun vu que les modes de calcul de l'accord local ne

permettent pas d'augmenter les Conseillers des villages et ont pour seul effet de réduire le nombre de Conseillers des bourgs-centres qui sont déjà en baisse par rapport à leur représentation actuelle. Les communes de moins de 3 000 habitants n'auront qu'un représentant, Poligny 12 (contre 18 aujourd'hui et 10 en accord local). Il n'est pas nécessaire de délibérer pour retenir le régime de droit commun. Il y aurait ainsi 94 Conseillers Communautaires (63 pour les villages, 12 pour Poligny, 11 pour Arbois et 8 pour Salins). Le Conseil Municipal de Poligny devra élire les 12 Conseillers parmi les 18 actuellement présents.

Six commissions intercommunautaires réfléchissent actuellement sur la fusion et se réuniront plusieurs fois jusqu'en fin d'année : sport/culture ; environnement ; enfance/jeunesse ; planification ; économie/tourisme ; social. Un état des lieux de l'existant est fait, ainsi que des propositions pour l'avenir, notamment concernant l'intérêt communautaire. Une démarche a été engagée pour le personnel : un groupe d'élus va auditionner les personnels de catégorie A et B, afin de bien connaître leurs postes actuels et leur employabilité future. Les personnels de catégorie C seront audités par des personnes en interne. La gouvernance est également à l'étude, mais le sujet n'a pas été beaucoup traité pour le moment. Le Président devra être élu au plus tard le 27 janvier 2016. Monsieur Jean-François GAILLARD propose de réunir le Conseil Communautaire durant la première quinzaine de novembre afin de discuter du nom, du siège et, de différents points spécifiques de la fusion.

► Monsieur Jean-François GAILLARD souhaite répondre à l'interpellation de Monsieur Roger CHAUVIN en début de séance : le Préfet s'est appuyé sur le vote de la CDCI, favorable à la fusion, et sur le vote des 66 communes (33 communes pour et 4 non-votes requalifiés en vote favorables pour une population qui représente plus de la moitié de la population totale du territoire). Les Communautés de Communes d'Arbois et Salins ne contestent pas la fusion, puisqu'elles étaient favorables à ce projet de fusion. Néanmoins les élus de Grimont ne se résignent pas et défendent leur territoire et leur fonctionnement communautaire mieux structuré et plus développé que celui des voisins. La voix des villages ruraux sera prépondérante par rapport à celle des bourgs-centres, les petits villages ne seront donc pas oubliés si leurs représentants s'expriment en Conseil Communautaire. Le souci des Communautés de Communes est aujourd'hui de construire un territoire commun de façon équilibrée. Il faut que l'ensemble des parties fasse du chemin chacun vers les autres dans la même direction.

► Monsieur Jean-Louis DUFOUR fait une remarque concernant les ordures ménagères et des redevances différentes qui vont perdurer un certain temps. Il faudra être vigilant pour que ceux qui sont à la taxe ne se retrouvent pas à régler les impayés pour ceux qui sont à la redevance.

► Monsieur Jacques GUILLOT demande ce qu'il advient de la commission Center Parcs. Le Président indique qu'il n'a pas plus d'éléments que dans la presse, c'est pourquoi il ne l'a pas réuni jusqu'alors. Si des informations précises sont apportées, il sera possible de la réunir avant le 31 décembre 2016.

► Monsieur Bruno ROBERT : qu'en est-il de la représentation des communes qui ont 2 représentants en Communauté de Communes? Réponse : la loi prévoit un seul Conseiller Communautaire par village, qui est le Maire, ou en cas de refus chaque Adjoint dans l'ordre du tableau.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h50.

Le secrétaire de séance,


Nelly BUYS



Le Président


Jean-François GAILLARD